



**Association pour le logement
des jeunes en formation**





Association pour le logement des jeunes en formation

2	Description de l'ALJF
2	Description du Contrat de prêt à usage
3	Contrat de prêt à usage (Exemple type)
4	Contrats en cours
5	Lettres de soutien
17	Profils d'étudiant·es logé·e·s
29	“Nos” maisons
39	Coupures de presse

ALJF
Case postale 29
CH — 1001 Lausanne

T +41(0)21 617 29 34
E comite@aljf.ch

Permanence téléphonique et présence des organes au Bureau
situé à la Route de Chavannes 45 — 1007 Lausanne :

Comité:	Mercredi	19h–23h
Commission d'Attribution:	Mardi	19h–23h

Description de l'ALJF

L'Association pour le Logement des Jeunes en Formation, association sans but lucratif créée le 1er septembre 1988 à Lausanne, regroupe actuellement 163 membres logé-e-s.

Buts

Avec l'appui des autorités, l'ALJF a été formée pour pallier au manque de logements bon marché disponibles à Lausanne. Elle favorise l'accès aux études en permettant à des jeunes en formation de se loger à moindres frais. Elle permet ainsi à des maisons d'être habitées en attendant que leurs propriétaires puissent y réaliser leurs projets. L'occupation de ces maisons ralentit leur dégradation et empêche que ces lieux ne soient victimes de dégradations.

Fonctionnement

L'assemblée générale de l'association se réunit 4 fois durant l'année. Elle prend les décisions importantes et élit le Comité (6 membres), la Commission d'Attribution (6 membres), la Commission de Contrôle et de Conciliation (3 membres), la Commission de Recherche Immobilière (5 membres) et le Fond de Solidarité (3 membres). Chaque membre logé-e paie une contribution mensuelle (actuellement 100 francs) à l'association. Ces contributions paient le chauffage et servent de fonds pour les travaux d'entretien et d'aménagement. Le surplus est principalement utilisé par notre Fond de Solidarité qui vient en aide, en collaboration avec des institutions reconnues comme le Centre Social Protestant (CSP) ou Jet-Service à des personnes ayant des difficultés financières en lien avec leur logement. En outre, l'association emploie une comptable à temps partiel.

L'occupation des maisons est réglée par le biais d'un contrat de prêt à usage (CPU) entre le propriétaire et l'association. Les bases juridiques sont strictement définies par le Code suisse des Obligations (articles 305 et suivants).

Maisons

Aujourd'hui, l'association gère 20 maisons et 28 appartements à Lausanne et environs. Une grande partie de ces logements appartiennent à la Ville de Lausanne, mais également aux villes de Prilly, de Morges, de Renens et à des propriétaires privés. Plusieurs contrats ne portant que sur de courtes périodes. Nous sommes sans cesse à la recherche de nouveaux lieux d'habitation afin de mener à bien nos formations.

Description du Contrat de prêt à usage

L'habitation momentanée d'un immeuble par l'ALJF n'empêche ni sa vente, ni l'élaboration de projets de rénovation ou de reconstruction.

Les modalités d'occupation de logements momentanément inutilisés par leur propriétaire sont définies par un contrat de prêt à usage (appelé parfois «contrat de confiance») signé entre le propriétaire et l'ALJF. Le propriétaire est invité à modifier le contrat de prêt à usage proposé par l'ALJF.

Auprès des propriétaires, l'ALJF s'engage à :

- payer tous les frais inhérents à l'usage de l'immeuble (charges, assurances, taxes, etc.)
- restituer le plein et entier usage de l'immeuble cédé à l'échéance du contrat
- gérer l'occupation des logements
- garantir l'hygiène et la sécurité des lieux
- cohabiter de manière respectueuse avec les autres habitants du quartier
- entretenir les espaces intérieurs et extérieurs
- garantir un accès à l'intérieur du logement si besoin

De nombreux propriétaires privés ou collectivités publiques nous ont déjà fait confiance : la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud, la Nationale Suisse Assurance, les régies Bernard Nicod et Serimo, l'entreprise Marti, des personnes privées, etc.

Contrat de prêt à usage (Exemple type)

Entre: _____
Représentée par: _____

ci-après “le propriétaire”, d’une part
et L’ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES
EN FORMATION d’autre part,

représentée par: _____
Le président: _____
Le secrétaire: _____

Considérant que, d’une part, le propriétaire dispose de l’immeuble sis à [adresse] et que, d’autre part, compte tenu de la difficulté pour les jeunes en formation de trouver un logement correspondant à leurs moyens, l’ALJF souhaite prendre en charge l’exploitation de cet immeuble au bénéfice de ses membres pour le laps de temps durant lequel le propriétaire ne l’utilise pas. Les parties décident de se lier mutuellement par une convention de prêt à usage dont les dispositions sont les suivantes:

ARTICLE I

Le propriétaire met gratuitement à disposition de l’ALJF l’immeuble sis à [lieu].

ARTICLE II

L’usage de cet immeuble est consenti à l’ALJF qui mettra à disposition de ses membres des logements temporaires, exclusivement. En dérogation à l’article 306, al. 2 du Code des Obligations, l’ALJF a donc le droit d’autoriser les membres de son association à en faire usage.

ARTICLE III

La mise à disposition de logements temporaires aux membres de l’ALJF se fera par le biais de contrats de prêts à usage uniquement.

ARTICLE IV

L’ALJF s’engage à laisser en tout temps au propriétaire de l’immeuble le libre accès aux locaux dont l’usage est cédé, moyennant un délai raisonnable.

ARTICLE V

Les locaux dont l’usage est cédé ne feront l’objet d’aucune réfection par le propriétaire, celles-ci sont à la charge de l’ALJF. L’entretien courant et le maintien dans l’état du jour de remise de l’objet par le propriétaire est à la charge de l’ALJF. Au cas où l’ALJF désirerait procéder, à ses frais, à des travaux de réfection ou de transformation, elle devra au préalable obtenir le consentement formel du propriétaire. Ne sont pas soumis à l’agrément du propriétaire les travaux de peinture et d’entretien courant. L’ALJF prend acte de l’état actuel des constructions ainsi que des problèmes de sécurité qui peuvent en découler et dont le propriétaire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable. L’ALJF s’engage à veiller à ce que les habitants de l’immeuble susmentionné respectent le contrat

d’usage. L’ALJF pourra exclure de son logement tout habitant ayant enfreint une des clauses.

ARTICLE VI

Le propriétaire ne supportera aucune charge découlant de l’usage de l’immeuble, notamment les frais de chauffage, d’électricité, d’eau et de gaz. Les primes d’assurance des bâtiments, les taxes d’épuration et autres, seront prises en charge par l’ALJF pendant toute la durée du prêt.

ARTICLE VII

L’ALJF est autorisée à percevoir de ses membres bénéficiant d’un logement temporaire une contribution mensuelle à son budget de fonctionnement. En aucun cas, cette contribution ne sera assimilable à un loyer.

ARTICLE VIII

La présente convention est conclue pour une durée de [...] échéant le [date]. Elle ne pourra être résiliée en dehors de cette échéance que si l’autorité compétente interdit l’habitation des locaux pour des raisons de sécurité ou d’insalubrité. A l’échéance de la présente convention, l’ALJF s’engage à restituer sans condition le plein et entier usage de l’immeuble mis à sa disposition. Toutefois, une prolongation peut être envisagée à l’échéance de la convention.

ARTICLE IX

Pour le surplus, les dispositions du Code des Obligations sur le contrat de prêt à usage sont applicables (article 305 à 311).

ARTICLE X

En cas de litige, le for est à Lausanne.
Fait à Lausanne, en deux exemplaires, le _____

ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES
EN FORMATION (ALJF)

Le président: _____

Le secrétaire: _____

Le propriétaire: _____

Contrats en cours 2020

- Avenue du 1er Mai 13
1020 Renens
Contrat signé en octobre 2011
8 personnes logées, immeuble
- Route de Berne 300
1007 Lausanne
Contrat signé en janvier 2018
16 personnes logées, l'Auberge du Chalet à Gobet est recensée à l'inventaire architectural cantonal en note 2.
- Chemin du Bois-Gentil 30
1018 Lausanne
Contrat signé en juin 2009
2 personnes logées, baraquement en bois
- Chemin du Bois-Gentil 18
1018 Lausanne
Contrat signé en juin 2018
2 personnes logées, baraquement en bois
- Route de Chavannes 41
1007 Lausanne
Contrat signé en septembre 2004
4 personnes logées, maison individuelle
- Route de Chavannes 45
1007 Lausanne
Contrat signé en décembre 2010
9 personnes logées, 3 appartements
- Route de Chavannes 53
1007 Lausanne
Contrat signé en février 2008
4 personnes logées, maison individuelle
- Les Crottes 1
1033 Cheseaux-sur-Lausanne
Contrat signé en avril 2010
3 personnes logées, ferme
- Chemin de Grand-Vignes 11
1008 Prilly
Contrat signé en juillet 2012
29 personnes logées, 11 appartements
- Avenue Jean-Jacques Cart 2
1110 Morges
Contrat signé en août 2011
11 personnes logées
ancienne maison vigneronne
- Avenue de Longemalle 31
1020 Renens
Contrat signé en juillet 2009
5 personnes logées, maison individuelle
- Avenue Menthon 8
1005 Lausanne
Contrat signé en octobre 2008
4 personnes logées, 2 appartements
- Rue du Mont 2
1020 Renens
Contrat signé en septembre 2014
18 personnes logées, 1 immeuble
- Chemin du Riolet 8
1012 Lausanne
Contrat signé en novembre 1988
4 personnes logées, maison individuelle
- Chemin de Ruchoz 11
1023 Crissier
Contrat signé en août 2019
5 personnes logées, maison individuelle
- Rue des Alpes 60
1020 Renens
Contrat signé en août 2019
4 personnes logées, maison individuelle
- Rue du Simplon 22, 24, 26
1006 Lausanne
Contrat signé en octobre 2019
35 personnes logées, 3 immeubles

Lettres de soutien

- 7 Grégoire Junod – Syndic de la Ville de Lausanne
- 8 Fabrice Nicolier et Mirella Pittet – Service du Logement et des Gérances de la Ville de Lausanne
- 9 Jean-François Clément – Syndic de la Ville de Renens
- 10 Alexis Georgacopoulos – Directeur de l'École Cantonale d'Art de Lausanne
- 11 Frédérique Plazy – Directeur de la Manufacture à Lausanne
- 12 Vincent Jacques – Syndic de la Ville de Morges
- 13 Giorgio Zanetti – Vice Recteur de l'Université de Lausanne (UNIL)
- 14 Philippe Vollichard – Responsable et coordinateur du développement durable à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)
- 15 Jacques Ansermet – Chambre vaudoise immobilière



Ville de Lausanne

Le syndic

case postale 6904 – 1002 Lausanne

A qui de droit

dossier traité par MF

Lausanne, le 5 février 2019

Lettre de soutien en faveur de l'Association pour le Logement des Jeunes en Formation

Madame, Monsieur,

L'Association pour le Logement des Jeunes en Formation (ALJF), fondée en 1988, est active dans le domaine de la recherche de logements à bas prix pour les jeunes en formation. Elle propose aux propriétaires de logements vacants, de mettre temporairement ceux-ci à sa disposition, moyennant un contrat de prêt à usage.

A l'heure actuelle, l'Association loge plus de 173 personnes, réparties sur 16 immeubles à Lausanne et alentours et reçoit continuellement des demandes d'étudiants qui ne trouvent pas de logement.

La Ville de Lausanne collabore depuis de nombreuses années avec l'ALJF qui est considérée comme un partenaire fiable aussi bien dans le respect des délais de résiliation des contrats de prêts à usage que des paiements des charges ou des loyers.

Au demeurant, la signature de contrats de prêt à usage avec l'ALJF est également une bonne solution pour occuper des logements vides et éviter un risque de squat non désiré.

Ainsi, la Municipalité atteste que l'ALJF est un partenaire sérieux permettant la mise à disposition de logements pour les jeunes en formation.

Le syndic :
Grégoire Junod

Hôtel de Ville
place de la Palud 2
cp 6904 – 1002 Lausanne
tél. 021 315 22 01
fax 021 315 20 03
cd@lausanne.ch

RECOMMANDATION

A l'attention des régies immobilières et
des propriétaires privés

dossier traité par M. F. Nicolier

notre réf. MPT/cro

votre réf.

Lausanne, novembre 2017

ALJF

ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES EN FORMATION

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons par la présente d'appuyer l'association susmentionnée dans ses démarches auprès de régies immobilières ou de propriétaires privés. En effet, depuis 1988, l'ALJF s'efforce de proposer des solutions de logement à bon prix pour les jeunes en formation, notamment avec le soutien de la Ville de Lausanne.

Les logements momentanément vacants sont mis à disposition de l'association, ceci par le biais de contrats de prêt à usage.

Dès lors, nous ne pouvons que souligner les bonnes relations entretenues avec cette association et confirmer si besoin était que ces mises à dispositions temporaires sont restituées à la date requise et dans leur état initial.

En vous remerciant de la bienveillance avec laquelle vous voudrez bien traiter les éventuelles requêtes de cette association, nous vous présentons, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Responsable patrimoine CPCL

Fabrice Nicolier

Responsable location

Mirella Pittet

place Chauderon 9
case 5032
1002 Lausanne

MUNICIPALITE

Affaire traitée par :
M. Frédéric Perrin
Tél. No 021 632 74 36

Aux bailleurs concernés

Renens, le 31 août 2017/AC/tb

Lettre de soutien à l'Association pour le Logement des Jeunes en Formation

Madame, Monsieur,

L'Association pour le Logement des Jeunes en Formation (ALJF) s'efforce, depuis 1988 déjà, de proposer des solutions de logement à bas prix pour les jeunes en formation, avec l'appui de propriétaires privés et le soutien des pouvoirs publics.

Elle propose aux propriétaires d'immeubles momentanément vacants de mettre ceux-ci à sa disposition, moyennant un contrat de prêt à usage.

Les contacts que nous avons eus avec l'ALJF par la mise à disposition à plusieurs reprises d'immeubles renenais nous permettent de dire que cette association a respecté tous ses engagements contractuels et s'est révélée être un partenaire de toute confiance. De plus, son action est particulièrement importante au vu de la pénurie de logements actuelle et de la très forte demande émanant de jeunes en formation dans notre région.

Nous tenons à confirmer notre soutien à l'ALJF et à toutes ses démarches visant à conclure d'autres contrats de prêts à usage.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre

Aux propriétaires d'immeubles
de la région lausannoise

Renens, le 21 septembre 2017

Madame, Monsieur,

Lausanne, et plus largement le canton de Vaud, jouissent aujourd'hui d'une renommée internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur, grâce notamment à la présence de l'EPFL, de l'Université de Lausanne et des Hautes écoles spécialisées telle que l'ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne.

Ces institutions attirent de nombreux étudiants de toute la Suisse et de l'étranger. Malheureusement, l'offre en logements pour étudiants a de la peine à suivre et la pénurie est problématique, obligeant certains à un véritable parcours du combattant, voire même les décourageant à venir étudier dans notre région.

En approchant les propriétaires d'immeubles et en leur proposant de mettre leurs logements provisoirement vacants à la disposition d'étudiants en recherche d'un hébergement, l'ALJF (Association pour le Logement des Jeunes en Formation) joue un rôle indispensable dans la résolution de la situation. A ce titre, elle bénéficie de tout notre soutien et je ne puis que vivement la recommander.

Vous remerciant de l'attention portée à ces quelques lignes, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Alexis Georgacopoulos
Directeur

ECAL Ecole cantonale d'art de Lausanne
5, avenue du Temple, CH-1020 Renens
Case postale 555, CH-1001 Lausanne
Suisse/Switzerland
t +41 21 316 99 33
f +41 21 316 92 66
alexis.georgacopoulos@ecal.ch
www.ecal.ch

Hes-so
Haute école spécialisée
de Suisse occidentale



AUX PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES DE LA
REGION LAUSANNOISE

Lausanne, le 28 mai 2019

Lettre de soutien à la mission de l'ALJF (Association pour le Logement des Jeunes en Formation)

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le marché du logement est aujourd'hui plus que jamais tendu sur le bassin lémanique, plus particulièrement sur la région du Grand-Lausanne, et les jeunes en formation sont très vite confrontés à cette réalité. Dans ce contexte difficile, l'ALJF qui œuvre depuis bientôt 30 ans a plus que jamais sa raison d'être. Elle loge en effet actuellement plus de 200 personnes à moindre frais, dont une grande partie des étudiants de La Manufacture, et facilite ainsi l'accès aux études.

En tant que Haute école des arts de la scène, La Manufacture accueille des étudiants suisses et étrangers dans ses filières de base et ses projets de recherche.

L'ALJF est un partenaire important dans la prise en compte des conditions de vie de nos étudiants. Elle finance désormais par exemple l'association *Les Artisans de La Manufacture* qui a pour but de faciliter les conditions de vie des étudiants par l'octroi de bourses spécifiques. Ainsi, l'ALJF reçoit tout notre soutien.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments dévoués.

Frédéric Plazy
Directeur

Haute école des arts de la scène
Grand-Pré 5, CP 160, CH-1000 Lausanne 16
+41 21 557 41 60, contact@manufacture.ch
manufacture.ch

Hes-so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences and Arts
Western Switzerland

A qui de droit

N./REF : PGR/mfz

AFFAIRE TRAITEE PAR : Pierre Gfeller

DATE : Morges, le 5 septembre 2019

Lettre de soutien en faveur de l'Association pour le Logement des Jeunes en Formation

Madame, Monsieur,

L'Association pour le Logement des Jeunes en Formation (ALJF) est spécialisée dans le domaine de la recherche des logements à bas prix pour les jeunes en formation. Elle propose aux propriétaires de logements vacants, de mettre temporairement ceux-ci à sa disposition, moyennant une contribution financière très modérée.

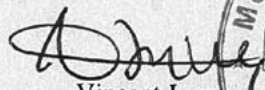
Cette institution attire de nombreux étudiants souhaitant avoir un logement. Malheureusement, l'offre des logements pour étudiants est devenue problématique et cette situation peut engendrer un vrai découragement à venir étudier dans notre région.

L'Association pour le Logement des Jeunes en Formation joue un rôle indispensable pour les jeunes en formation. A ce titre, elle bénéficie de tout notre soutien et nous pouvons vivement la recommander.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

au nom de la Municipalité
le syndic

le secrétaire


Vincent Jaques


Giancarlo Stella



A qui de droit

Lausanne, le 23 août 2019

Concerne : Soutien en faveur de l'Association pour le Logement des Jeunes en Formation (ALJF)

Madame, Monsieur,

Par la présente, la Direction de l'Université de Lausanne souhaite témoigner de son soutien à l'Association pour le Logement des Jeunes en Formation (ALJF) dans ses activités et, plus particulièrement, dans ses recherches de logements laissés vacants.

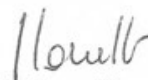
L'ALJF est une association bien connue de notre Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME), qui a notamment la mission d'aider nos étudiantes et étudiants à trouver un logement dans la région lausannoise. Ce service fait le constat depuis plusieurs années que nos étudiant·e·s rencontrent de grandes difficultés à trouver un logement et, *a fortiori*, à prix abordable. Dans un contexte de forte croissance des effectifs dans les hautes écoles vaudoises, et plus largement de la démographie dans le Canton de Vaud, la recherche d'un logement à prix raisonnable, particulièrement pour les étudiant·e·s en provenance de l'étranger, s'apparente à un véritable chemin de croix.

Dans ce contexte, le travail fourni par l'ALJF nous est extrêmement précieux. En effet, l'association permet chaque année à nos étudiant·e·s les plus précaires de trouver un toit à un prix très abordable et de poursuivre ainsi leurs études dans des conditions de vie décentes.

Par conséquent, nous ne pouvons qu'encourager les propriétaires d'immeubles temporairement vacants à confier à l'ALJF la gestion temporaire de leur bâtiment en vue d'y placer des jeunes en formation.

En vous remerciant de l'attention portée à ces quelques lignes, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Direction de l'Université



Giorgio Zanetti

Vice-Recteur Enseignement & Affaires étudiantes

Direction
Enseignement et Affaires étudiantes

|||||

Tél.+41 21 692 20 31 | giorgio.zanetti@unil.ch | www.unil.ch

Lausanne, le 30 octobre 2019

TEMOIGNAGE EPFL**A L'ATTENTION****DE L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES EN FORMATION (ALJF)**

A l'occasion d'une rencontre avec Manon, membre du comité de l'ALJF, nous avons pu découvrir les activités de cette association, dont nous avons pu lire distraitemment quelques lignes au sujet des contrats de confiance avec la ville de Lausanne.

A ce même moment, une de nos propriétés, un villa locative héritée de l'achat de la campagne de Dorigny par la Confédération dans les années septante, se libérait de ses locataires, qui l'avait occupée pendant plus de 40 ans sans histoire.

Sans projet concret dans l'immédiat pour cet objet exotique dans le portefeuille des bâtiments EPFL et donc nécessitant une réflexion plus approfondie par nos services d'infrastructure, l'idée est née de la confier provisoirement à l'ALJF, dont nous avons pu vérifier la fiabilité au préalable.

Au terme d'une négociation sans complication et de la signature d'une convention précise, des membres de l'association ont donc pu prendre possession des lieux cet été 2019, à proximité immédiate du campus UNIL-EPFL, et nous nous réjouissons de voir reflourir la vie dans cette charmante demeure et dans ce grand jardin que nous espérons fleuri et gourmand.

Philippe Vollichard
Responsable Durabilité EPFL

Aux bailleurs concernés

Lausanne, le 29 septembre 2010 JA/cd

L'ALJF, association pour le logement des jeunes en formation

Mesdames, Messieurs,

L'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) s'efforce, depuis 14 ans, d'offrir des solutions de logement aux jeunes en formation, avec l'appui de propriétaires privés et le soutien des pouvoirs publics.

Les contacts pris avec la Municipalité lausannoise nous permettent de croire en la crédibilité de cette association qui a régulièrement respecté ses engagements contractuels, notamment en matière de restitution des locaux.

Nous lui souhaitons plein succès dans son activité.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le Responsable du service juridique :



Jacques Ansermet

Profils de membres logé·e·s



Chambre à Grand Vigne 11









Christoph Holz, Mattia Pretolani, Jeanne Wéry, Gabriel Gonzales - Garages de Mont 2
4 membres, en architecture à l'EPFL investissent les anciens garages.
Réalisation de l'exposition «Habitat minimal»



**Roman Karrer, 25 ans,
ECAL — Chavannes 41**

Chambre à Simphon 22



**Besong Tabe Makepeace, 24 ans
UNIL — Longemalle 31**





Chambre à Grand Vigne 11

Pablo Bellon, 24 ans, ECAL — Jean-Jacques Cart 2



Grand Vigne 11, Prilly

“Nos” maisons

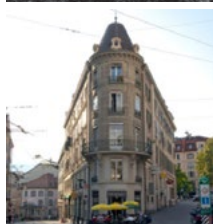
Maisons Anciennes



Avenue du Chablais 49
1000 Lausanne



Chemin Guiguer-de-Prangins 8
1004 Lausanne



Rue Pré-du-Marché 1
1004 Lausanne



Avenue de Morges 58
1004 Lausanne



Chemin de Pierrefleur 72
1004 Lausanne



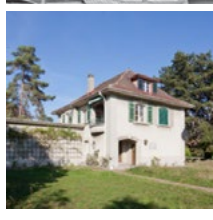
Rue de l'Industrie 6
1005, Lausanne



Rue Curtat 14
1005 Lausanne



Rue Marterey 23
1005 Lausanne



Avenue de la Sallaz 3
1005 Lausanne



Chemin Bonne-Espérance 32, 34
1006 Lausanne



Avenue des Figueiers 41, 43
1007 Lausanne



Avenue de Cour 11, 13
1007 Lausanne



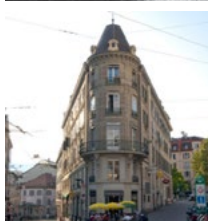
Vallée de la Jeunesse 1
1007 Lausanne



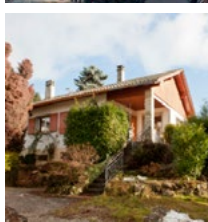
Chemin du Muguet 1
1007 Lausanne



Chemin de Primerose 53, 55
1007 Lausanne



Chemin de Villard 11
1007 Lausanne



Chemin de Bérée 14, 16, 66
1010 Lausanne



Avenue de Chailly 12
1012 Lausanne



Route du Châtelard 26
1018 Lausanne



Route du Pavement 49—63
1018 Lausanne



Route des
Plaines-du-Loup 21
1018 Lausanne



Rue de la Pontaise 15
1018 Lausanne



Chemin des Sauges 20, 28
1018 Lausanne



Rue de l'Avenir 5, 7, 15
1020 Renens



Rue de Crissier 1B
1020 Renens



Rue du Simplon 12
1020 Renens



Rue du Terminus 1
1020 Renens



Avenue de la Gare 82
1022 Chavannes-près-Renens



Avenue de la Gare 84
1022 Chavannes-près-Renens



Chemin du Couchant 1, 3
1022 Chavannes-près-Renens



Chemin des Cèdres 3
1022 Chavannes-près-Renens



Chemin des Pâquis 7
1025 Saint-Sulpice



Route de Genève 15
1028 Préverenges



Route de la Clochette 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne



Chemin de la Navigation 6
1080 Rolle



Avenue Jean-Jacques Cart 9
1110 Morges

Maisons Actuelles

Avenue du 1er Mai 13
1020 Renens

Rue des Alpes 60
1020 Renens

Route de Berne 300
1007 Lausanne

Chemin du Bois-Gentil 18, 30
1018 Lausanne

Chemin de la Cassinette 17—33
1018 Lausanne

Route de Chavannes 41
1007 Lausanne

Route de Chavannes 45
1007 Lausanne

Route de Chavannes 53
1007 Lausanne

Les Crottes 1
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Chemin de Grand-Vignes 11
1008 Prilly

Avenue Jean-Jacques Cart 2
1110 Morges

Avenue de Longemalle 31
1020 Renens

Avenue Menthon 8
1005 Lausanne

Rue du Mont 2
1020 Renens

Chemin du Riolet 8
1012 Lausanne

Chemin de Ruchoz 11
1023 Crissier

Rue du Simplon 22, 24, 26
1006 Lausanne

Chemin de la Venoge 3
1025 St-Sulpice



Rue des Alpes 60

1020 Renens

Contrat signé en Août 2019

4 personnes logées

Maison individuelle



Avenue du 1er Mai 13

1020 Renens

Contrat signé en octobre 2011

8 personnes logées

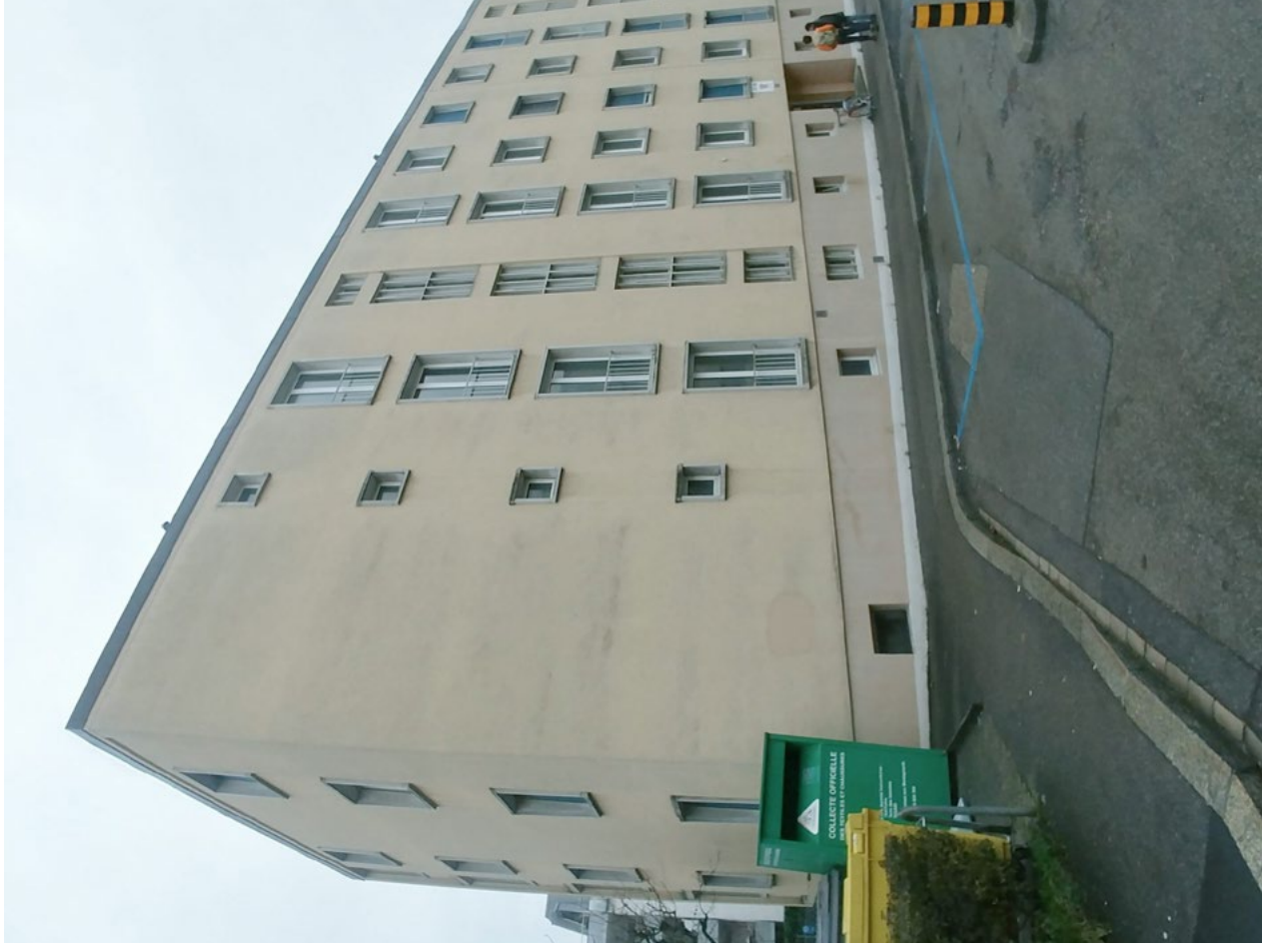
Ancienne Cure



Chemin du Bois-Gentil 18, 30
1018 Lausanne
Contrat signé en juin 2009, 2018
4 personnes logées
Baraquement en bois
Remplacement du poêle à mazout par un poêle à bois



Route de Berne 300
1007 Lausanne
Contrat signé en janvier 2018
16 personnes logées
Auberge — Classée au Patrimoine



Route de Chavannes 41, 45, 53
1007 Lausanne
Contrat signé en Septembre 2004

4 personnes logées
Maison individuelle

Chemin de la Cassinette 17—33
1020 Renens
Contrat signé en janvier 2020

33 personnes logées
Immeubles



Chemin de Grand-Vignes 11
 1008 Prilly
 29 personnes logées
 11 appartements
 Contrat signé en juillet 2012
 Ancien pavillon d'école attenant, transformée en atelier d'artistes



Les Crottes 1
 1033 Cheseaux-sur-Lausanne
 4 personnes logées
 Contrat signé en avril 2010
 Ferme
 Collaboration avec un berger pour du pâturage



Avenue de Longemalle 31

1005 Lausanne

Contrat signé en octobre 2008

4 personnes logées

2 appartements



Avenue Jean-Jacques Cart 2

1110 Morges

Contrat signé en août 2011

11 personnes logées

Ancienne maison vigneronne



Rue du Mont 2
1020 Renens
Contrat signé en Septembre 2014
Ancien garage attenant transformé en galerie d'Art
18 personnes logées
1 immeuble



Avenue Menthon 8
1005 Lausanne
Contrat signé en octobre 2008
Cohabitation avec un appartement de deux vraies locataires
4 personnes logées
2 appartements



Chemin de Ruchoz 11

1023 Crissier

Contrat signé en Août 2019

5 personnes logées

Maison individuelle



Chemin du Riolet 8

1012 Lausanne

Contrat signé en Novembre 1988

4 personnes logées

Maison individuelle



Chemin de la Venoge 3

1025 Saint-Sulpice

Contrat signé en février 2020

6 membre-e-s logé-e-s

Maison individuelle



Rue du Simplon 22, 24, 26

1006 Lausanne

Contrat signé en Octobre 2019

35 personnes logées

3 immeubles

Coupures de presse

Cette sélection d'articles présente quelques moments clefs de l'histoire de l'ALJF.

- 41 24 Heures — 14 mars 1989
Les contrats de confiance, une formule originale
- 42 24 Heures — 22 – 23 février 2002
ALJF, quatorze ans de confiance
- 43 24 Heures — 24 septembre 2011
Des maisons vides pour loger 200 étudiants

24 Heures — 14 décembre 2012
Le logement des étudiants préoccupe les collectivités
- 44 Le Courrier — 11 mai 2013
De Plus en plus d'étudiants sans toit
- 45 24 Heures - 28 mars 2015
L'habitat minimal loge des étudiants vite et bien
- 46 24 Heures - 18 sept 2018
A la découverte des maisons vides
- 47 20 Minutes - 18 sept 2018
Étudiants mobilisés pour investir les maisons vides
- 48 24 Heures - 10 sept 2019
Deux toits tombent du ciel pour reloger les étudiants

Genève: antidote à la pénurie de logements

Les contrats de confiance, une formule originale

Claude Haegi, conseiller administratif de la Ville de Genève

C'est dans le contexte de la crise endémique du logement qui sévit à Genève depuis de nombreuses années et des immeubles laissés vides par leur propriétaire en attendant une démolition ou une réfection qu'est née l'idée du « contrat de confiance ». Ne pouvant répondre à toutes les demandes nombreuses et urgentes présentées à la Gérance Immobilière Municipale de la Ville de Genève, les autorités ont décidé d'élargir leur action. Des contacts ont été pris avec des propriétaires privés afin d'essayer de mieux utiliser des locaux disponibles et éviter de laisser des appartements vides.

Les premiers contrats de confiance ont été signés en 1985. Ils ont fait suite à la décision de ne pas démolir mais de rénover la Tour Blavignac, un vieil immeuble d'habitation proche du centre-ville. Les locataires avaient été évacués et les travaux de réfection ne devaient pas commencer avant de nombreux mois. Compte tenu de cette situation, la décision a été prise de reloger des habitants en ayant pour base contractuelle non pas un contrat de bail mais un contrat de prêt à usage: le « contrat de confiance ». Par ce contrat, les habitants s'engagent à quitter les lieux au moment où on le leur demandera.

Un pari sur la confiance

Cette action a été entreprise dans un esprit constructif en s'éloignant de certaines contraintes juridiques. Elle constitue un pari, voire un défi, basé sur la confiance mutuelle. Des propriétaires privés ont décidé de jouer le jeu et ont mis des immeubles à disposition. Nombre d'entre eux cependant ne se sentent pas encore prêts à tenter cette expérience et préfèrent attendre la fin d'un premier contrat de confiance pour voir « comment cela se passera » et si les habitants quitteront les lieux conformément à leur engagement. Actuellement plus de 120 personnes bénéficient de cette formule. Tous



Claude Haegi, initiateur des contrats de confiance.

versent une contribution de solidarité d'un montant mensuel de Fr. 50.— par personne qui est destinée à l'encouragement au développement du logement social.

L'imagination au pouvoir

Les lieux sont remis dans l'état où ils sont et l'on a pu constater tout l'intérêt que les bénéficiaires de ces contrats apportent à leur habitat par l'aménagement original que certains ont créé à leurs frais. L'imagination dont ils font preuve est remarquable. Il s'agit d'instaurer un état d'esprit et une prise de responsabilités tant

chez les logeurs que chez les demandeurs. Les logeurs ne doivent pas oublier qu'en tant que propriétaires d'immeubles à usage d'habitation, ils ont une responsabilité sociale car l'objet de leur propriété touche à un domaine sensible. La responsabilité des demandeurs consiste en leur devoir de respect de la propriété d'autrui.

La mise en place de ces contrats de confiance est avant tout une loyale tentative de nouer d'autres rapports que ceux, souvent crispés, qu'entretiennent les partenaires agissant dans le domaine du logement et de retrouver la confiance sans laquelle toute entreprise est, tôt ou tard, condamnée à l'échec. Cela comporte des risques mais le dialogue est à ce prix. Ceux qui ont mis en place les contrats de confiance ainsi que ceux qui ont décidé de jouer le jeu sont prêts. La ville de Lausanne se préoccupe également de la question et envisage de mettre sur pied des contrats de confiance entre une fondation en voie de création qui représenterait les locataires et des propriétaires privés.

Photo Alain Gassmann

ALJF, quatorze ans de confiance

S'inspirant d'une pratique née et éprouvée au début des années 80 à Genève, l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) a été créée à Lausanne il y a quatorze ans. Plutôt que de prendre possession d'habitations demeurées temporairement vides sans autorisation et en violant le droit de la propriété — c'est ce que font en général les squatters — elle négocie préalablement avec les propriétaires et n'y pénètre que si elle obtient un contrat de confiance. Il s'agit d'un prêt gratuit pour une durée provisoire, variable et renouvelable à l'avenant de cas en cas.

Depuis lors, l'association, qui se définit comme «indépendante, bé-

névole et autogérée», continue d'occuper plusieurs immeubles et maisons, aussi bien à Lausanne que dans sa banlieue. Chaque membre de l'ALJF, qui doit être en formation et qui doit s'engager à s'investir dans la vie de la collectivité, jouit d'un logement contre le paiement d'une contribution mensuelle de 100 francs seulement. «Versée à l'association, elle permet de financer son fonctionnement, différents travaux que nécessitent les maisons ainsi que les frais de chauffage.»

Pendant de nombreuses années, la crise du marché immobilier a profité à l'ALJF. Aujourd'hui, avec la reprise de la construction et la remise sur les rails de projets

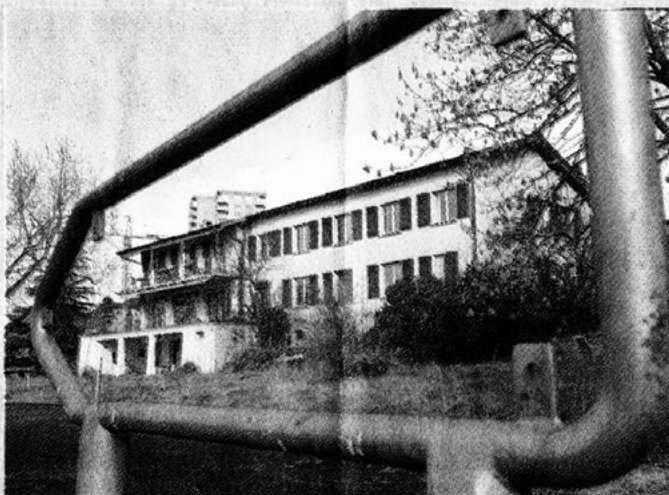
immobiliers restés en souffrance faute de financements, elle a plus de mal à trouver de nouvelles maisons vides et à remplacer celles pour lesquelles les contrats de confiance ne sont pas reconduits, à l'instar de celui pour l'immeuble de l'avenue de Cour. Son «patrimoine» se réduit comme peau de chagrin. Elle n'occupe aujourd'hui plus que six lieux, contre onze en 1999. L'association lorgne du côté du bâtiment qui abrite la Polyclinique de César-Roux. D'ici à quelque temps, les locaux n'auront en principe plus d'affectation. Une lettre a été envoyée aux gérances du canton en début d'année. D'autres recherches sont en cours.

L. Bo.

Aperçu d'un patrimoine prêté



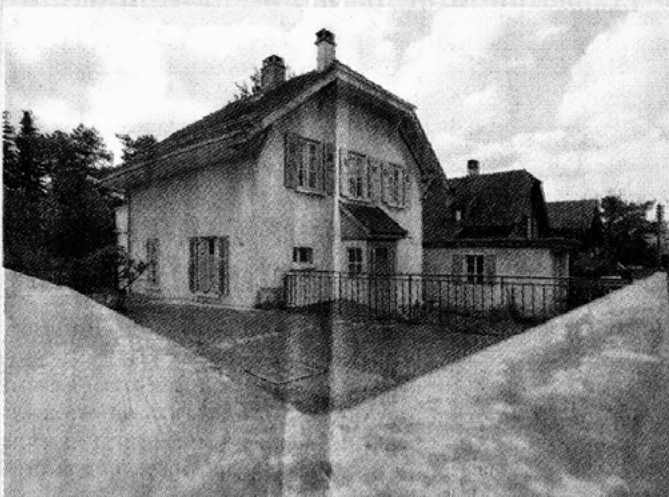
Située au chemin de Pierrefleur, cette maison de maître, qui appartient à la ville de Lausanne, est habitée par des membres de l'ALJF depuis 1995.



L'ancienne Auberge de jeunesse du chemin du Muguet. Le bâtiment sera détruit pour faire place à une «Maison du sport». L'ALJF y est depuis 1999.



Petite maison située au chemin de Riolet, à Chailly. Elle ne peut être habitée que par quelques personnes. L'ALJF y est attachée et «fidèle» depuis 1988.



Agglomération lausannoise. Ici, une petite maison de Chavannes-près-Renens (av. de la Gare 82) qui fait partie du «patrimoine» de l'ALJF depuis deux ans.

Des maisons vides pour loger 200 étudiants

L'Association pour le logement des jeunes en formation continue son recensement des habitations non occupées à Lausanne

On pourrait loger 200 étudiants dans des maisons vides à Lausanne. C'est ce qu'affirme l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) dans un communiqué de presse. L'ALJF a choisi la rentrée universitaire pour dresser ce constat, en rappelant que l'UNIL et l'EPFL auraient besoin de quelque 500 logements de plus réservés aux étudiants pour que tout se passe bien cette année (24 heures du 1er septembre).

«On pourrait loger 200 étudiants dans des maisons vides à Lausanne»

Association pour le logement des jeunes en formation

La spécialité de l'ALJF, c'est le contrat de confiance: on passe un accord avec un propriétaire dont le bien est habitable mais inoccupé, en attente de rénovation ou de démolition. Les jeunes en formation y logent et paient les charges, tout en réalisant l'entretien nécessaire, et en empêchant, du coup, des squatters de venir s'installer. L'association garantit par le contrat de confiance que ses membres verront les lieux lorsque le propriétaire aura à nouveau besoin de son bien.

«Nous avons une relation qui fonctionne bien avec la ville de Lausanne», explique Gabriel Gonzalez, président de l'ALJF. Grâce à cela et à la bonne volonté de quelques privés, plus de 100 étudiants ont un toit dans 11 maisons et dans 19 appartements. Mais la liste d'attente est particulièrement longue cette année, elle atteint les 150 personnes. Et certaines maisons de l'ALJF ne seront plus disponibles au printemps prochain.

«Les autres communes démarchées sont plus réticentes, continue Gabriel Gonzalez. Et les propriétaires privés sont très peu nombreux à nous soutenir. Enfin, il faut constater que l'Etat de Vaud, contrairement à Lausanne, ne veut même pas nous rencontrer et affirme n'avoir aucun logement à nous proposer.»

«Si nous avions des logements disponibles, nous entrions bien sûr en matière, répond Philippe Pont, chef du Service cantonal de l'immobilier, du patrimoine et de la logistique. Nous l'avons fait par le passé, à Lausanne. Mais nous avons vendu de nombreux biens immobiliers depuis lors.» **J.DU.**

Lire aussi en page 17

Hébergement



Les membres de l'ALJF dans la cuisine de l'appartement situé au dernier étage de l'imposant immeuble gris à Prilly. Devant un café, les étudiants reviennent sur leurs mauvaises expériences afin de trouver un logement accessible dans la région. YANNICK BAILLY

Le logement des étudiants préoccupe les collectivités

Face à la pénurie, Morges, Renens et, depuis août, Prilly collaborent avec l'Association pour le logement des jeunes en formation

Manon Germond

L'appartement du dernier étage est fraîchement repeint. Les membres de l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) ont mis la main à la pâte afin de redonner bonne figure à l'immeuble dans lequel ils ont pris leurs quartiers à Prilly. Depuis août dernier, ce sont vingt-neuf locataires qui sont installés dans les onze appartements grâce à un contrat de confiance avec la Ville. Ils sont actuellement les voisins d'une dernière habitante «historique» qui n'a pu être relogée.

«C'est la première fois que nous collaborons avec la Ville de Prilly», sourit Gabriel Sidler, président de l'ALJF. Face à la pénurie de logement, l'association tente d'étendre ses recherches et de convaincre d'autres autorités que Lausanne (lire ci-contre).

Bon signal politique

Cette fois, c'est la Ville elle-même qui a proposé l'immeuble, appartenant à sa société immobilière et devant subir de lourds travaux de rénovation. Le chef du Service des domaines et des bâtiments, Yvan Fernandez, anciennement employé de l'administration lausannoise, avait déjà eu l'occasion de collaborer avec l'ALJF. Fort de cette expérience, il a soumis cette option à l'exécutif. «Dans la situation actuelle du logement, le signal politique de ne pas laisser un bâtiment vide en plein cœur de Prilly est important. Et, comme l'immeuble est occupé, il se détériore moins vite», se réjouit Olivier Simon, municipal en charge des Bâtiments à Prilly.

Depuis bientôt vingt-cinq ans, l'ALJF se fixe pour mission de trouver un logement aux personnes en formation comme les apprenants, des étudiants de l'UNIL, de l'EPFL, de la Manufacture ou

50

C'est le nombre de maisons vides recensées par l'ALJF au printemps dernier à Lausanne et dans les environs

Les privés accueillent aussi des étudiants

● Comme l'an dernier, l'UNIL et l'EPFL se sont lancées dans une campagne publique de recherche de logements pour étudiants auprès des particuliers, avec mini-événements théâtraux au centre-ville lausannois, affiches, flyers et sets de table dans les restaurants. «Nous n'avons pas encore tous les chiffres, mais le bilan provisoire est bon, détaille Gilberte Isler, cheffe du service social et logement de l'UNIL. L'an dernier, nous avions eu de cette manière 541 offres entre août et octobre, et cette fois 515. C'est un peu moins, mais c'est tout de même un bon résultat. Nous nous étions fixés 500 comme objectif.» Quant au loyer moyen en 2012, il est «d'environ 650 francs, soit une légère tendance à la hausse par rapport à 2011 pour certains types de logement, notamment les chambres chez les particuliers et les colocations», selon Céline Katona, du Bureau du logement de l'EPFL. En outre, quelques étudiants logent encore par exemple à l'Auberge de jeunesse, et les foyers estudiantins sont toujours pleins. Mais la situation pourrait se détériorer à la rentrée d'automne de 2013, puisque près de 500 chambres seront disponibles dans le nouveau Quartier Nord de l'EPFL. **J.DU.**

encore de l'ECAL. Le but est de favoriser l'accès aux études et de permettre de vivre avec un loyer abordable. A savoir: 130 francs de contribution mensuelle aux frais de fonctionnement de l'association auxquels s'ajoutent, dans le cas précis, les charges en eau et en électricité.

Une aubaine!

«Ce sont souvent des maisons soit en attente de démolition, soit en rénovation. Cela permet au propriétaire de combler l'intervalle à l'extérieur du droit de bail», explique le président.

Dans les appartements de deux à quatre pièces de l'immeuble prillien, quelques coups de pinceau étaient indispensables, et certains étudiants ont posé un nouveau carrelage. Un plaisir. Car

ces jeunes ont conscience de cette belle aubaine pour leur petit budget: «Je ne trouvais rien au-dessous de 500 francs et je ne pouvais pas payer cela, même en travaillant à côté de mes études», raconte Valentine Debonneville, qui a pu obtenir une chambre quatre mois après s'être inscrite à l'ALJF.

Même son de cloche pour le couple locataire d'un appartement au dernier étage. «Nous vivions à deux dans un minustudio à 900 francs par mois et on ne trouvait rien d'autre», relate Jeanne Wéry, 26 ans, qui termine son master en architecture. Et sa tendre moitié, Christoph Holz, 28 ans, de rappeler: «Encore maintenant (ndlr: plusieurs mois après la rentrée universitaire) il y a des étudiants qui dorment à l'Auberge de jeunesse.»

Plus de 200 jeunes sur la liste d'attente de l'ALJF

● A ce jour, l'ALJF gère 14 maisons dans leur entier et 25 appartements. L'association collabore essentiellement avec les collectivités publiques, Lausanne en tête. Grâce à ces contrats de confiance, 147 étudiants sont logés. Morges a franchi le pas en septembre 2011, en mettant à disposition un grand appartement permettant d'accueillir 5 personnes dans une ancienne maison vigneronne partagée avec une locataire. Et, depuis octobre 2011, Renens permet à 8 étudiants de se loger dans une ancienne cure de l'Eglise réformée, qui abritait deux pasteurs.

Mais plus de 200 personnes attendent encore. Et chaque printemps, l'association effectue un recensement des maisons vides à Lausanne et aux alentours. Les résultats de l'année dernière sont révélateurs des difficultés à approcher les privés. «Des dossiers ont été envoyés pour environ 50 maisons vides. Nous n'avons reçu que des réponses négatives.

Nous sommes déçus car cela ne coûte rien aux propriétaires. Et nous rendons les maisons dans les délais», rappelle Gabriel Sidler.

Le problème est pourtant connu et reconnu. Mercredi dernier, le fonds immobilier suisse Realstone Development Fund a lui aussi annoncé chercher des solutions face à cette problématique. Dans un communiqué, la société dénonce la situation actuelle: «Fribourg: 10 000 étudiants dont 1000 à la recherche d'un logement» et «Lausanne: 20 000 étudiants dont 2000 à la recherche d'un logement». Le fonds immobilier a donc décidé de créer 99 studios sur le campus fribourgeois d'ici à avril 2013. Les studios de 17 à 22 m² seront à 590 francs par mois. Et il vient d'obtenir les autorisations pour la réalisation de 166 studios à Saint-Sulpice, à proximité de l'EPFL et de l'Université, pour l'automne 2014. Les loyers sont encore inconnus mais les travaux sont estimés à 35 millions. **M.G.**

HABITAT *Prise entre le marteau et l'enclume, l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) refuse désormais du monde.*

De plus en plus d'étudiants sans toit



Université de Lausanne. En septembre dernier, 500 étudiants n'avaient pas trouvé de solution durable de logement.
En médaillon: Gabriel Sidler. KEYSTONE/LDD

PROPOS RECUEILLIS PAR

ARNAUD CREVOISIER

Depuis vingt-cinq ans, l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) propose aux étudiants des habitations bon marché. La spécialité de l'ALJF, qui n'est ni propriétaire ni gérante d'un parc locatif, c'est le contrat de prêt à usage. Une formule qui permet, sur la base d'une solution négociée avec leurs propriétaires, une occupation légale des bâtiments temporairement vides. Aujourd'hui, cette association bénévole peine à trouver des partenaires privés, alors que la demande explose, explique Gabriel Sidler, un de ses coordinateurs.

Depuis quelques jours, l'ALJF n'accepte plus d'inscriptions sur ses listes d'attente. Pourquoi cette décision?

Gabriel Sidler: Les étudiants avaient jusqu'à présent la possibilité de s'inscrire auprès de notre permanence hebdomadaire. On comptait en moyenne 5 ou 6 inscriptions chaque mardi soir.

Mais ces derniers temps, on est passé à une moyenne de 10 à 15 personnes par semaine. Dans ces conditions, le groupe chargé d'attribuer les chambres trouvait qu'il devenait ridicule de prendre de nouvelles inscriptions, alors que l'on compte déjà plus de 250 personnes sur les listes d'attente et que toutes les maisons gérées par l'ALJF sont pleines à craquer.

Face à une demande toujours plus forte, comment évolue l'offre globale de logements étudiants à Lausanne? Et celle de l'ALJF?

D'une manière générale, l'offre se développe peu et les logements nouvellement créés sont souvent chers, ce qui les rend difficiles d'accès pour une partie des étudiants. Pour sa part, l'ALJF loge actuellement environ 150 personnes, réparties dans 21 habitations. Mais nous allons malheureusement bientôt perdre deux maisons, en raison du début de travaux de rénovation. Une quinzaine de personnes devront être relogées d'ici à l'automne.

En septembre dernier, 500 étudiants n'avaient pas trouvé de solution de logement pérenne. Comment s'annonce la prochaine rentrée?

Au vu du nombre de personnes qui viennent s'inscrire chez nous, on peut imaginer que la situation va encore se détériorer. Rappelons que cela fait plusieurs années que le nombre d'étudiants à Lausanne augmente continuellement.

Parmi eux, qui sont les plus défavorisés?

Ce sont notamment les étudiants étrangers, qui n'ont pas les garanties financières suffisantes pour obtenir un bail, ni le réseau de relations susceptibles de faciliter leurs démarches.

Chaque année, la population est sollicitée pour héberger des étudiants. Ces appels à la bonne volonté trouvent-ils aujourd'hui leurs limites? C'est une vieille recette, qui a le mérite de dépanner un certain nombre de personnes. Mais la

réalité n'est pas toujours aussi rose que l'image de cohabitation harmonieuse véhiculée lors des campagnes de communication. Pour certains, héberger un étudiant est surtout un moyen commode de rentabiliser une chambre et ils profitent du fait que leur locataire est prêt à accepter n'importe quelles conditions pour avoir un endroit où dormir. Dans la mesure où il n'y a aucun contrôle, les loyers sont parfois prohibitifs: on entend régulièrement parler de chambres louées 1000 francs par mois.

Vu l'urgence de la situation, des mesures rapides telles que l'installation de containers aménagés, comme l'a fait la Ville d'Amsterdam pour ses étudiants, doivent-elles être envisagées, selon vous?

Dès lors qu'elle permettrait d'apporter une réponse concrète au problème de la pénurie, nous y serions a priori favorables, même s'il s'agit de solutions temporaires de type Portakabin. I

«Beaucoup de logements privés sont à l'abandon»

Qu'attendez-vous des pouvoirs publics?

Nous collaborons déjà de longue date avec la Ville de Lausanne, qui, lorsqu'elle le peut, nous met à disposition des logements. Nous avons aussi pu, ces dernières années, établir des contrats de confiance avec les communes environnantes: ainsi Prilly, Renens et Morges nous prêtent elles aussi des maisons. Ces partenariats fonctionnent bien. Par exemple, lorsqu'une maison de leur parc locatif est en attente de rénovation et ne peut plus être louée, ce sont souvent les communes qui nous contactent pour nous avertir de sa mise en disponibilité jusqu'au début des travaux. J'ai l'impression que les collectivités ne peuvent pas faire beaucoup plus pour l'ALJF.

C'est pourquoi vous orientez désormais vos démarches en direction des propriétaires privés.

A Lausanne, il y a encore beaucoup de logements laissés à l'abandon. Nous essayons donc d'approcher tous les propriétaires privés dont on a repéré qu'ils avaient une maison vide depuis un certain temps. Mais il y a peu de volonté de collaborer de leur part: dans 90% des cas, ils ne prennent même pas la peine de nous répondre... Nous sommes déçus du manque de conscience de ces propriétaires qui laissent leur bien se détériorer, alors que l'occupation de ces logements aurait pour effet de freiner leur dégradation, et ce sans rien coûter à personne.

Reste que le contrat de prêt à usage a mauvaise presse...

Occuper une maison vide sans payer de loyer, gérer les questions liées à cette maison de manière collective et démocratique, préférer l'esprit d'entraide aux eaux glacées du calcul égoïste: tout cela est dévalorisé en raison de l'image caricaturale que l'on colle aujourd'hui aux squats. Mais il faut se souvenir qu'il n'y a pas si longtemps, ces revendications jouissaient d'une forte légitimité. Le contrat de prêt à usage a été appliqué pour la première fois dans les années 1980 à Genève par un municipal libéral du logement. On était alors en pleine période de force du mouvement squat, avec plus de 150 bâtiments occupés et un très large soutien populaire face au scandale de la spéculation. L'invention du contrat de confiance est donc une conquête de ces mouvements pour le droit au logement, qui a permis de conférer une certaine légitimité et un minimum de sécurité à l'occupation de maisons. Mais, à la fois et de manière ambiguë, c'était aussi pour l'Etat un moyen de remettre du droit là où il n'y en avait plus et de reprendre la main sur une situation qui lui échappait. Plus largement, le contrat de confiance permet aussi de considérer une maison non plus en fonction de sa valeur d'échange, mais selon sa valeur d'usage. Nous tentons de montrer, à notre toute petite échelle, qu'il est possible d'envisager un habitat réellement démocratique, non marchand et coopératif, et de s'organiser collectivement dans le but de défendre ce projet. PROPOS RECUEILLIS PAR AC

Logement



Actifs sous les couleurs de l'ALJF, de g. à dr., les architectes EPF Christoph Holz et Jeanne Wéry, le socio-anthropologue Gabriel Gonzalez et Paulo Wirz, étudiant en art. CHRISTIAN BRUN

L'habitat minimal loge des étudiants vite et bien

L'ALJF et des collectifs de jeunes architectes s'associent pour inventer des chambres d'urgence nomades

Cindy Mendicino Textes

Ils sont près de 300, les étudiants lausannois qui n'ont pas de toit. L'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) existe pour eux. Mais n'a pas le don de faire pousser les maisons. Par le biais de contrats de confiance passés avec des propriétaires qui ont des locaux vides en attente d'une mutation, l'ALJF loge en ce moment 200 personnes. Mais les espaces manquent. «Pour autant, du vide, il y a en a», lâche Christoph Holz, membre du comité.

C'est le cas par exemple chez un ancien concessionnaire auto de la rue du Mont, toute proche de la gare de Renens. Là, l'ALJF a décidé de tenter une expérience: pousser à inventer un «habitat minimal». Comprendre un logement simple, démontable, transportable qui servirait de chambre à un étudiant trois ou quatre mois, le temps de trouver son appartement.

L'association, dont le comité est composé notamment d'architectes, a décidé de faire appel à la créativité de six collectifs d'architectes. Une façon de puiser des solutions inédites, de faire travailler de jeunes professionnels et de s'affranchir de «la dépendance aux gérances pour les étudiants et aux clients pour les architectes», explique Gabriel Gonzalez, ancien président de l'ALJF, membre du groupe de travail habitat minimal, mais aussi professeur à l'Ecole Athenaeum, à Renens. Nous sommes motivés et nous avons des compétences: on veut faire des choses!»

Des «choses», il y en a six exemples dans l'espace Les Gara-

ges. Consigne: pas plus de 7 m² et un coût inférieur à 1000 francs. Les 5500 francs de l'exposition ont été déboursés par l'ALJF. Six chambres démontables et autant de visions et de solutions pour offrir un toit temporaire dans un espace restreint sont présentés.

Variété de matériaux

Les matériaux varient: le bois est certes très présent, mais le feutre, ou encore le verre pilé entouré de cire font aussi office de murs.

Jeanne Wéry et Christoph Holz, duo qui compose le WhOOD Studio, à Lausanne, propose un style «de grand-mère», plaisante Jeanne Wéry. «Nous nous sommes demandé ce dont a besoin une

chambre: une fenêtre, une pendure, un lit et un bureau.» Le tout y figure, organisé autour du lit, dès lors à l'abri des regards.

Puppe Russe, le cube d'inspiration japonaise proposé par Gabriel Gonzalez, donne une impression de vide et d'espace, avec un lit en hauteur. Mais peu d'ouverture sur l'extérieur.

Le Module Feutre, réalisé par des étudiants de la Haute Ecole d'art et de design de Genève (HEAD), s'organise, lui, comme un camp, autour d'un foyer où l'on peut se rassembler autour du feu. «Il y a de très bonnes idées, des choses dont nous pourrions nous inspirer», observe Gabriel Gonzalez.

L'espace est occupé par l'ALJF jusqu'en mars de l'année prochaine. «Nous allons proposer des choses différentes, tout ça va évoluer.»

Contre «l'art mafieux»

● Un masque sur un pas-de-porte; une lampe sur le carrelage; une aquarelle sur un toit. C'est par petites touches que l'art s'est installé dans Les Garages. L'artiste Paulo Wirz s'est joint à l'expérience parce que, au fond, son combat est un peu le même que celui de l'Association pour le logement des étudiants en formation (ALJF). «C'est très difficile d'exposer si on ne connaît pas

quelqu'un de placé, explique-t-il. C'est une mafia. Un peu comme pour avoir un appartement!» Dans sa volonté d'offrir de la visibilité, il a invité une série d'artistes de tous les horizons à exposer dans Les Garages. «Lèche-Vitrine vise à créer des rencontres, non seulement entre les artistes, mais aussi entre les disciplines.» A l'ALJF on abonde: «Ici, on est interdisciplinaires.»

Les Garages, rue du Mont 2, à Renens. Exposition à voir jusqu'au 4 juin. Portes ouvertes les 1er et 24 avril et le 22 mai (17 h à 21 h). Conférence le 16 avril au Bourg, à 18 h.

www.lesgarages.net



Retrouvez notre galerie de photos sur www.ALJF.24heures.ch

À la découverte des maisons vides

Lausanne

L'ALJF a organisé samedi une course ludique pour protester contre les habitations inoccupées

Les quelque 80 cyclistes regroupés sur la place de la Palud, samedi, ne passaient pas inaperçus. Tous participaient à une alleycat, une course urbaine de vélo à étapes. Cet événement ludique, organisé par l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF), était un moyen d'attirer l'attention sur les maisons inoccupées dans la région lausannoise, alors que la pénurie de logements se fait toujours sentir. La course se déroulait dans le cadre des célébrations des 30 ans de l'ALJF, qui se sont tenues ce week-end.

Les participants avaient pour mission de rejoindre neuf étapes entre Saint-Sulpice et Paudex, selon le trajet de leur choix. «Il faut bien planifier sa route, pour ne pas faire trop de zigzags», explique Gabriel, un participant, avant le départ de la course. Pour beaucoup, c'est l'aspect ludique qui l'emporte sur la compétition. «On va surtout prendre beaucoup de poussé-café», rigole Loris, accompagné de ses amis, tous vêtus comme des vainqueurs du Tour du France.



Les participants sur la place de la Palud, juste avant le départ de la course. CHRISTELLE GENIER

Mais pour le jeune homme, cette course est aussi l'occasion «de se rendre compte du nombre de maisons à l'abandon». Les étapes de l'alleycat sont en effet des demeures inhabitées. «Entre Écublens et Lutry, il y a une cinquantaine de villas vides, certaines le sont depuis des années», explique Margaux Bula, membre de l'ALJF. Avec ce type d'action, l'association espère motiver les propriétaires à mettre leurs demeures inhabitées à disposition des jeunes en formation.

À l'avenue Virgile-Rossel, les étudiants se sont installés devant les grilles d'une jolie bâtisse avec un jardin en friche. Les participants ont pu découvrir ce lieu, mais aussi se livrer à une activité ludique: la création de bannières humoristiques. Aux autres checkpoints, différentes animations se déroulaient, notamment la création d'une sérigraphie ou la préparation de compotes de pommes.

C.G.

Lausanne et région



De g. à dr.: Alan Berthet, Kaya Babajee et Zacharie Jourdain rafraîchissent la maison de Paula Senn, à Crissier, avant de l'investir. Le bâtiment doit être détruit, ils pourront y rester pendant que les procédures administratives sont en cours. JEAN-GUY PYTHON

Deux toits tombent du ciel pour reloger les étudiants

Ouest lausannois
Après avoir dû quitter des immeubles voués à la démolition, l'ALJF cherchait d'autres logements. Elle vient de trouver

Romarc Haddou

L'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) peut souffler. La structure bénévole, qui investit des maisons vides sur la base de contrats de prêt à usage, sort d'un été redouté avec le sourire. Et pour cause, en juin, les habitants de deux immeubles « confiés » à l'association devaient quitter les lieux et un troisième bâtiment doit être vidé en octobre.

C'est la règle, stipulée dans les contrats: les jeunes peuvent s'installer dans les maisons inoccupées mais ils s'engagent à partir quand celles-ci doivent être détruites ou transformées. Or les immeubles en

question hébergeaient plus d'une vingtaine de personnes. Une grosse perte pour l'ALJF, sans cesse en quête de nouveaux lieux de vie. « Nous avons trouvé des solutions durant l'été, une période à laquelle il y a toujours des chambres de libres, raconte le comité de l'association. Nous nous entraînons pour ne laisser personne à la rue, mais il fallait résoudre ce problème sur le long terme. »

« Dommage de murer »

La première éclaircie est venue d'un e-mail reçu début juillet. Sensible à la démarche de l'ALJF, Paula Senn contacte les responsables. Elle est propriétaire d'une maison promise à la destruction, rue des Alpes 60, à Crissier, et souhaite la mettre à disposition. « Quand un bâtiment est voué à la démolition, la crainte principale est qu'il soit squatté. L'autre solution aurait été de murer cet endroit, mais j'aurais trouvé ça dommage, je préfère qu'il soit vivant », défend-elle.

Si elle connaît l'ALJF, c'est que son fils a lui-même été logé par l'association, il y a une vingtaine d'années. « Leurs statuts sont

clairs et j'ai demandé conseil à ma gérance qui a donné son accord. Ils ne me paient pas de loyer directement mais règlent les différents frais. »

L'EPFL adhère aussi

Depuis quelques jours, des jeunes prennent donc leurs quartiers chez Paula Senn. Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, l'ALJF vient de recevoir les clés d'une autre maison, au chemin de Ruchoz 11, à Écublens. Un bâtiment appartenant à l'EPFL avec qui un contrat a été conclu.

« Nous possédons différentes villas, attribuées à l'époque en même temps que le périmètre du campus. Celle-ci a longtemps eu un couple de locataires qui est parti récemment, explique Philippe Vollichard, responsable durabilité à l'EPFL. La cause étudiante, bien défendue par l'ALJF, nous a amenés à discuter avec eux puis à signer ce contrat. Il nous semble que ça fait sens, avec quelques étudiants EPFL parmi les heureux locataires. »

« Nous avions un contact au sein de l'université, nous avons

expliqué correctement notre fonctionnement et ils se sont montrés très ouverts », apprécie le comité. Ce n'est pas la première fois que l'association collabore avec une école puisqu'elle occupe déjà une propriété de l'École hôtelière de Lausanne du côté du Chalet-à-Gobet. « Un site que nous devons quitter aussi. Heureusement, nous avons réussi à prolonger d'un an pour éviter de tout perdre d'un coup. »

Recensement régulier

Active à Lausanne depuis trente ans, l'ALJF voit ces deux solutions comme des preuves de confiance. « C'est rassurant de voir qu'il y a des propositions spontanées, c'est le signe que cela fonctionne et qu'il est possible d'œuvrer en bonne intelligence. » Récemment, l'association menait son grand recensement annuel des maisons vides de l'agglomération. Le nouveau rapport est en cours de finalisation, suite auquel les différents propriétaires seront contactés. À ce jour, l'ALJF compte 17 maisons, essentiellement à Lausanne, et y loge quelque 180 jeunes.

Etudiants mobilisés pour investir les maisons vides

LAUSANNE Une association traque les bâtiments abandonnés pour y loger des jeunes en formation, avec le soutien de la Ville.

Voilà trente ans que l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) se la joue régie immobilière sociale. Ces 200 étudiants, à la fois locataires et membres, recensent les maisons abandonnées de Lausanne et environs. Ils tentent d'établir le contact avec les propriétaires, souvent en attente de travaux ou qu'un héritage soit réglé. «Vu l'état du marché du logement, c'est scandaleux de laisser sa maison à l'abandon alors qu'elle pourrait accueillir des étudiants avec peu de moyens»,



L'ALJF veut rendre visibles les logements inoccupés. -DR
La visite des abords d'une villa «hantée» est sur notre app.

explique Guillaume Rosset, président de l'ALJF. Lorsque les bâtiments sont vétustes, les membres réalisent eux-mêmes

des travaux, avec le soutien de l'association.

Mais les privés sont peu enclins à prêter leur maison, ou

ne répondent simplement pas. La majorité des lieux occupés sont donc mis à disposition par les communes de la région, avec qui le contact est très bon. «L'ALJF est depuis plus de dix ans notre partenaire lorsqu'un bâtiment se trouve dans une phase «transitoire», indique Natacha Litizstorf, municipale chargée du logement. A Lausanne, cela concerne actuellement 26 logements et une auberge. Malgré ce soutien, la liste d'attente compte près de 150 étudiants.

Pour ses 30 ans le week-end dernier, l'association voulait donc rendre visibles ces «maisons hantées»: des ballons ont été accrochés devant une trentaine d'entre elles, et certaines ont bénéficié d'un petit entretien de leur jardin. -PAULINE RUMPF

ALJF

Comité

Guillaume Rosset (président)

Eva Colomb

Colline Cabanis

Mattia Pretolani

Angélique Stehli

Julian Gypens

Commission d'Attribution

Charles Vuilleumier

Sara Davin Omar

Karel Ngeukam

Alan Berthet

Agnese Làposi

Demba Aboubacard

Commission de Recherche Immobilière

Léa Boldo

Marine Chapatte

Margaux Dewaratt

Benjamin Bucher

Ernest Gachet

Commission de Contrôle et de Conciliation

Serge Alain Pare

Thierno Barry

Gaelle Mada

Fond de Solidarité

Gabriel Sidler

Simon Dubois

Charles Vuilleumie

Dossier de présentation

Photographies

Cynthia Mai Amman

Mari Bastashevski

Alan Berthet

Graphisme

Jacopo Atzori

Impression

Kopa

Fondée à Lausanne en 1988
30 ans de confiance
60 maisons prêtées
2'500 jeunes en formations logé·e·s